



## **PROCES-VERBAL REUNION CONSEIL**

**MUNICIPAL JEUDI 23 NOVEMBRE 2023**

**(AFFICHAGE)**

Le Conseil Municipal s'est réuni le 23 novembre 2023, à 20h30, à la Mairie sous la présidence de Didier Blanchard, Maire.

11 membres présents : Didier BLANCHARD, Véronique BLANCHARD, Yannis HODOUL, Ludovic CHARVOLIN, Samuel JUBAN, Thierry ROST, Fabrice PLEVY, Frédéric MAUVERNAY, Christelle BUFFAT, Florence BLANCHARD et Sandra BERTHOLLET.

2 membres absents excusés : Véronique CROZIER, Eric RAMBAUD

2 membres absents : Pascal VENET, Alexandre CORNU

Secrétaire de séance : Fabrice PLEVY

Quorum : 8

Ordre du jour de la séance :

- *Vote des décisions modificatives du budget communal*
- *Attribution des marchés pour la rénovation thermique salle du Cartay*
- *Attribution du marché dommages aux biens – groupement de commande – prestation de service d'assurances pour les années 2024 -2026*
- *Approbation de la modification des attributions de compensation avec la CCMDL*
- *Signature d'une convention relative à la gestion en flux des réservations de logements sociaux avec l'OPAC*
- *Détermination de la rémunération des agents recenseurs*
- *Compte rendu des commissions*
- *Questions diverses*

*Monsieur le Maire donne lecture des délibérations prises lors de la séance du 12 octobre 2023. Le procès-verbal de la séance du 12 octobre 2023 est approuvé.*

<b>Délibération n° 2023-11-01 : vote des décisions modificatives du budget communal</b>
---

Le Conseil Municipal a voté, à l'unanimité, les décisions modificatives du budget communal.

Le fonctionnement permet de dégager 83 000 € de recettes supplémentaires (principalement dues à des dotations de l'Etat non inscrites au budget primitif).

Cette somme est affectée en investissement.

En recettes d'investissement sont inscrites les subventions qui viennent d'être notifiées : 18 188 € du Fonds Vert (Etat) pour le remplacement de la chaudière de la mairie par une chaudière granulée, 1 970 € d'amendes de police pour la réfection du marquage au sol dans le centre bourg

En dépenses d'investissement, les crédits sont ajustés ce qui permet de créditer 240 000 € supplémentaire à l'opération de rénovation thermique de la salle du Cartay.

**Délibération n° 2023-11-02 : attribution des marchés de travaux pour la rénovation thermique de la salle du Cartay**

Monsieur le Maire rappelle qu'une consultation en procédure adaptée a été lancée le 26 septembre 2023 pour une remise des offres le 23 octobre 2023. Il s'agit d'un marché alloti. Consultation à laquelle 7 entreprises ont candidaté. L'analyse des offres est intervenue et a permis de désigner les attributaires.

Les critères de jugement étaient les suivants : Prix 40% / Valeur technique 60 %.

Après présentation du rapport d'analyse des offres, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- décide d'attribuer les marchés aux prestataires suivants :

Lot 2 : Plâtrerie isolation peinture à l'entreprise NOCA de St Symphorien-sur-Coise (offre à 8 606.19 € HT + PSE 832.20 € HT)

Lot 3 : Electricité à l'entreprise BENIERE de Duerne (offre à 17 930 € HT)

Considérant que les offres des lots 1 (menuiserie), 4 (chauffage ventilation) et 5 (forage) excèdent les crédits budgétaires alloués au marché, le marché est déclaré infructueux, une nouvelle procédure adaptée sera relancée pour ces lots

**Délibération n° 2023-11-03 : attribution du marché dommages aux biens – groupement de commande – prestation de service d'assurances pour les années 2024-2026**

Pour rappel, en 2022 la CCMDL, dans un objectif de mutualisation des moyens, a proposé aux communes de son territoire de porter la consultation concernant les assurances. Le lot dommage aux biens a été déclaré infructueux : les montants étaient trop élevés par rapport aux estimatifs et aux contrats précédents, et seul Groupama avait répondu à la consultation.

Un nouveau groupement de commande a été approuvé afin de relancer une consultation en la matière.

Une consultation par voie d'appel d'offres a été lancée le 23 juin 2023 avec une date limite de réception des offres fixée au 4 aout 2023.

Le marché est prévu pour une durée de 3 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

L'approbation des candidatures et l'ouverture des offres ont eu lieu lors de la CAO du 18 septembre 2023 et celle-ci s'est prononcée sur l'attribution du marché.

Aussi, la CAO a décidé d'attribuer le marché comme suit :

	Attributaire	Montant /an pour la Commune
Lot 2 : Dommages aux biens – Communes	GROUPAMA – Franchise niveau 2 (600 €)	5 694.15 €

Le Conseil Municipal autorise le maire à signer le marché d'assurance à intervenir comme susmentionné.

**Délibération n° 2023-11-04 : approbation de la modification des attributions de compensation avec la CCMDL**

Pour rappel, le conseil municipal a approuvé la création d'un service commun gestion administrative des mairies, service proposé aux 32 communes du territoire et qui vient en remplacement de la section administrative qui bénéficiait jusqu'à l'heure uniquement à 10 communes du territoire de la CCMDL.

Cette création de service commun impacte le montant des attributions de compensations pour la commune. A ce titre, il est proposé une révision libre du montant de l'attribution de compensation nécessitant ainsi un accord entre l'EPCI et la commune.

Suite à un accord politique, il est proposé que les attributions de compensations à verser par la CCMDL correspondent aux charges salariales de la section administrative constatées sur 2022. Ces montants seront reversés aux communes concernées. Mais en contrepartie, le service commun sera facturé aux communes à son coût réel constaté chaque année, augmenté du coût de gestion.

Les attributions de compensation définitives au 1<sup>er</sup> janvier 2023 sont les suivantes pour la Commune :

AC définitive à verser à la CCMDL : 50 621.88 € (49 442 € de charges de personnel + 1 179.88 € de frais de gestion)

AC définitive à recevoir de la CCMDL : 56 935 € (49 442 € de charges de personnel + 7 493 € de taxe professionnelle unique.

Le Conseil municipal approuve le nouveau montant définitif de l'attribution de compensations à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

**Délibération n° 2023-11-05 : signature d'une convention relative à la gestion en flux des réservations de logements sociaux avec l'OPAC**

L'OPAC informe les collectivités que la loi ELAN portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique du 23 novembre 2018 a instauré la gestion en flux de réservations de logements sociaux. Ce mode de gestion se substitue à la gestion en stock. Cela signifie que le droit de réservation ne porte pas sur un logement mais sur un nombre.

Les droits de réservation de logements sociaux sont réservés aux collectivités en contrepartie d'un apport de terrain, d'un financement ou d'une garantie d'emprunt. Le réservataire bénéficie alors d'un pourcentage global de réservation de logements parmi le patrimoine du bailleur de sa commune. Grézieu est concerné par ce dispositif.

D'ici le 24/11/2023, chaque bailleur social doit signer avec chaque commune réservataire une convention de réservation. Ces conventions définissent les modes de gestion en flux de ces réservations. Concrètement, il n'y a pas de changement de pratique majeur : lorsqu'un logement se libère les mairies seront informées et sollicitées pour une recherche conjointe de candidats.

Le conseil municipal autorise le maire à signer cette convention.

## **Délibération n° 2023-11-06 : détermination de la rémunération des agents recenseurs**

Le recensement aura lieu sur la commune du 18 janvier au 17 février 2024.

Deux agents recenseurs ont été recrutés : Christian DESSAIGNE et Jean-Michel PLOIVY.

L'INSEE versera à la commune une dotation forfaitaire de recensement de 1 571 €.

Monsieur le Maire propose de verser une indemnité de 1 250 € net par agent recenseur.

Le conseil municipal valide cette proposition.

## **Questions diverses et comptes rendus des commissions**

### **Intervention de Ludovic CHARVOLIN :**

- Enrouleur arrosage stade : validation du devis Benière Agri pour un montant de 6 420 € TTC
- Devis 2 robots tontes : validation du devis Benière Agri pour un montant de 7 620 € TTC (marque Sthil)
- Travaux local boules – les travaux ont commencé. Problème avec un arbre (des racines ont été arrachées en enlevant le mur) – il y a un risque qu'il ne survive pas-  
Décision : on arrache l'arbre et on s'engage à en replanter un ailleurs

### **Intervention de Yannis HODOUL :**

- SYDER : nous allons recevoir dans la semaine le devis pour déplacer le mat d'éclairage public au lotissement les 4 vents (afin de réaliser l'aménagement paysager souhaité). Dès signature, l'entreprise a 4 mois pour intervenir.
- Installation d'un composteur devant la cantine : il va falloir définir ce qu'on veut faire. L'école souhaiterait porter le projet de s'occuper du composteur et mettre des poules dans l'ancien poulailler. Voir avec l'école pour nous aider à aménager le coin.
- Référente composteur : Laëtitia Lagouy – Christelle Buffat (suppléante).
- Barrière anti-attentat devant l'école : une rencontre s'impose avec l'école et la commission école/voirie.
- Travaux voirie CCMDL : les travaux ont commencé au chemin du serpolet puis élargissement impasse de la Cumina
- Montage illuminations aujourd'hui : remerciements à Frédéric Mauvernay qui est venu en renfort pour aider à l'installation.

### **Intervention de Véronique BLANCHARD**

- CMJ : suite au manque de candidatures pour le renouvellement du Conseil Municipal des Jeunes, l'élection prévue le vendredi 24/11 est annulée
- CCAS : repas le 2/12 – distribution des colis avec des produits locaux le jour du repas.
- Arbre de Noël : il aura lieu le 17/12
- Téléthon : le 9/12 à la salle du Cartay – flash mob géant vers 16h.
- Echanges de pratiques numériques : reprise des cours en janvier
- Concours de belote du CCAS : 56 doublettes
- Restos du cœur : une caisse a été installée à l'école et à la bibliothèque – une urne est à disposition en mairie

### **Intervention de Didier BLANCHARD :**

- Mission d'archivage avec le CDG : validation du devis\_330 € x 30 jours = 9 990 €
- Recrutement d'un agent technique polyvalent : 4 candidats auditionnés vendredi 24/11/2023
- Procédure état d'abandon manifeste : un procès-verbal provisoire d'état d'abandon manifeste a été dressé à l'encontre de Mathieu Savarino.
- Plan guide : prospective d'urbanisme et d'architecture sur les 15 prochaines années. Le plan guide permet d'avoir des études de faisabilité avec des estimatifs utiles pour déposer des demandes de subventions.  
Le dirigeant des Ateliers de Montrottier est venu rencontrer le maire et les adjoints. Il doit revenir pour une visite de la commune et établir une proposition de prix.
- Enquête publique PLU : elle se déroulera du 9 janvier au 8 février 2024.
- Secrétaire de mairie itinérante : elle est intervenue en renfort à la mairie. (4 jours sur le mois de novembre).

### **Intervention de Christelle BUFFAT :**

- AG Elles'M coudre : 13 adhérentes – elles se réunissent une fois par mois.

**Séance levée à 23h45**

**Procès-verbal arrêté lors de la séance du 14 décembre 2023.**

Le Maire  
Didier BLANCHARD

Le secrétaire de séance  
Fabrice PLEVY

